

AR PREFECTURE

016-200054047-20160602-2016_06_02_3-DE
Reçu le 10/06/2016

Il convient aujourd'hui que les communes donnent leur avis sur ce document afin que la Communauté de communes puisse adopter le schéma.

Ce document n'engage pas les communes sur le niveau de mutualisation souhaité et exprimé au travers de l'étude mais exprime sur la durée du mandat une intention générale sur le cadre et la méthode de mutualisation.

Le schéma sera donc progressif dans sa mise en œuvre qui interviendra dans le cadre de convention soumise au vote des assemblées délibérantes de chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de communes du Confolentais joint en annexe du présent rapport ;**

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 9 juin 2016


Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

